

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES



Dessignons l'avenir ensemble

31^e CONGRÈS DE LA FTQ // PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2016



RÉSOLUTION N^o 1 : COTISATION DE LA FTQ

IL EST PROPOSÉ de modifier l'article 76 des Statuts :

La cotisation mensuelle par tête est d'un dollar quarante (1,40 \$) payable à la Fédération le dernier jour de chaque mois pour le mois précédent. À compter du 1^{er} juillet 2017, la cotisation mensuelle par tête sera d'un dollar cinquante (1,50 \$) et ensuite au 1^{er} juillet de chaque année, la cotisation augmente du pourcentage de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente (maximum 3 %).

À compter du 1^{er} juillet 2017, la FTQ verse chaque mois dans un fonds dédié pour financer les campagnes nationales menées par la centrale, une somme de cinq sous (0,05 \$) par tête à même la cotisation perçue.

Le choix des campagnes nationales que financera la FTQ sera décidé en conformité avec la politique sur l'utilisation du fonds de campagne adoptée par le Conseil général.

RÉSOLUTION N^o 4 : RÈGLES DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS : TEMPS D'INTERVENTION

IL EST PROPOSÉ de remplacer à la page 25 des Statuts de la FTQ, annexe 4, point 3, les mots « d'une durée maximum de cinq minutes » par les mots « d'une durée maximum de trois minutes ».

RÉSOLUTION N^o 9 : RÉSOLUTION STATUTAIRE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ amende l'article 4 d) de ses statuts pour inclure après « orientation sexuelle » les mots « de l'identité ou l'expression de genre ».

RÉSOLUTION SUBSTITUT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE (RÉSOLUTIONS 10 ET 11)

Que la FTQ se dote d'un comité composé des représentants des syndicats affiliés afin d'élaborer une politique anti-harcèlement.

Cette politique devra inclure notamment des mesures servant à redresser les situations problématiques qui sont portées à sa connaissance et contenir également des outils suffisamment puissants pour mettre un terme à de telles situations.

RÉSOLUTION N^o 14 SUR LE SÉMINAIRE SUR L'ÉDUCATION SYNDICALE (RÉSOLUTIONS 12, 13, 14 ET 15)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ tienne un séminaire sur l'éducation syndicale au cours de l'année qui précède le congrès.

RÉSOLUTION N^o 16 SUR LA RÉAFFIRMATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SYNDICALISME

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ en appelle à ce que les États généraux du syndicalisme soient organisés en 2017 et qu'ils traitent, notamment, des problèmes internes du syndicalisme, des défis externes qu'il doit affronter et des solutions à apporter.

RÉSOLUTION N^o 17 SUR LE SERVICE DE LA FRANCISATION DE LA FTQ

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous les affiliés aient accès à un service permanent de soutien, de formation et de mobilisation leur permettant de revendiquer leur droit de travailler en français conformément à l'article 4 alinéa j des Statuts de la FTQ qui se lit comme suit :

Article 4

La Fédération se propose les fins et les moyens d'action suivants :

j) pratiquer un syndicalisme qui, tout en restant irréductiblement attaché au principe de la solidarité internationale des travailleurs et travailleuses, assume et fait siennes les particularités du Québec et les aspirations des travailleurs et travailleuses québécois.

RÉSOLUTION N^o 18 POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA FTQ

IL EST PROPOSÉ QUE la direction de la FTQ prenne les moyens nécessaires pour remettre sur pied son centre de documentation devenu inopérant suite au non-remplacement de la personne responsable partie à la retraite.

RÉSOLUTION N^o 22 SUR LES SOUS-CONTRACTANTS À 15 \$ MINIMUM

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ sensibilise ses sous-contractants afin qu'ils paient leurs employés 15 \$ de l'heure minimalement;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ encourage ses affiliés à appliquer la même politique avec ses sous-contractants.

RÉSOLUTION N^o 23 SUR LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES FTQ

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ rémunère tous ses stagiaires du programme « Fonds étudiant » 15 \$ de l'heure minimalement.

RÉSOLUTION N^o 26 SUR UN ÉNONCÉ DE L'ÉGALITÉ (RÉSOLUTIONS 24, 25 ET 26)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ se dote d'un énoncé d'égalité interdisant les propos, gestes et comportements discriminatoires qu'ils soient notamment sexistes, racistes, capacitistes, homophobes ou transphobes;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE cet énoncé soit lu au début de toutes les activités de la FTQ : Congrès, colloques, séminaires, activités de formation.

RÉSOLUTION N^o 27 SUR LES CONSEILS PROFESSIONNELS

QU'IL SOIT RÉSOLU de mandater le bureau de direction de la FTQ d'étudier la pertinence et la faisabilité de négocier des ententes d'honoraires avec des firmes-conseils afin de permettre aux sections locales d'avoir accès à des conseils professionnels.

RÉSOLUTION N^o 29 SUR LE MATÉRIEL PROMOTIONNEL POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES (RÉSOLUTIONS 28 ET 29)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ convienne avec le Collectif de la Journée internationale des femmes de faire affaire, dans la mesure du possible, avec une entreprise syndiquée pour la production du matériel promotionnel.

RÉSOLUTION SUBSTITUT SUR L'ASSURANCE-EMPLOI (RÉSOLUTIONS 30 ET 31)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse les pressions nécessaires sur le gouvernement fédéral pour qu'il fournisse à Service Canada les ressources humaines nécessaires pour répondre adéquatement aux prestataires de chômage, notamment, en rétablissant le système des agents de liaison régionaux à l'assurance-emploi.

RÉSOLUTION N^o 32 SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse les pressions nécessaires sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci entreprenne une réforme du nouveau Tribunal de la sécurité sociale (TSS).

RÉSOLUTION N^o 33 SUR LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse les représentations nécessaires afin de modifier l'article 12 (3c) de la Loi sur l'assurance-emploi, laquelle prévoit un nombre maximal de quinze (15) semaines de prestations payables en cas de maladie et que lesdites dispositions soient significativement rallongées.

RÉSOLUTION N^o 34 : LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ continue d'encourager les partis politiques fédéraux à déposer un projet de loi anti-briseurs de grève similaire à celui qui existe au Québec;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ fasse la promotion d'un tel projet de loi au sein de ses instances, auprès des autres centrales syndicales, ainsi qu'auprès des partis politiques siégeant au Parlement.

RÉSOLUTION N^o 35 SUR LA DÉLOCALISATION DU TRAVAIL

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ et ses syndicats affiliés s'unissent pour exiger des gouvernements, notamment lorsqu'ils investissent, des mesures législatives plus restrictives qui favoriseront la création et la protection des emplois au Québec et qui encadreront la délocalisation du travail ainsi que les employeurs qui le font.

RÉSOLUTION N^o 36 : AGISSONS FACE À LA SOUS-TRAITANCE ABUSIVE

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ mette de la pression afin que les gouvernements du Québec et du Canada encadrent les pratiques de sous-traitance.

RÉSOLUTION N^o 38 SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse les représentations à tous les niveaux nécessaires afin de porter à 12 mois le délai pour déposer une plainte de harcèlement dans la Loi sur les normes du travail du Québec.

RÉSOLUTION N^o 41 SUR LA MARCHANDISATION DU SAVOIR

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ insiste pour un refinancement massif de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée à visée non-commerciale;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ demande aux gouvernements provincial et fédéral un réinvestissement dans les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux.

RÉSOLUTION N^o 42 SUR LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (RÉSOLUTIONS 42 ET 43)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ prenne tous les moyens nécessaires afin d'empêcher le gouvernement de continuer ces coupes dans le réseau des CPE;

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement afin d'arrêter la privatisation du réseau.

RÉSOLUTION N^o 44 SUR L'APPUI À LA CAMPAGNE NON AUX PPP SOCIAUX

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ appuie la campagne NON aux PPP sociaux et demande au gouvernement québécois de :

- S'engager à ne pas conclure de nouveaux partenariats public-philanthropique (PPP sociaux);
- Ne pas renouveler les ententes déjà conclues;
- Mener un débat public sur la responsabilité de l'État québécois quant aux orientations des politiques sociales;
- Réinvestir les sommes jusque-là investies dans les fonds mixtes dans les services publics et la mission de base des organismes communautaires.

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ incite ses syndicats affiliés à appuyer la campagne NON aux PPP sociaux.

RÉSOLUTION N^o 45 : PRIVATISATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse toutes les représentations auprès du gouvernement que ce soit par des pressions politiques et publiques, la présentation de mémoire, des présences en commission parlementaire, ou de toutes autres formes afin de préserver nos sociétés d'État de toute privatisation.

RÉSOLUTION N^o 49 SUR LA RÉFORME DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés proposent un moratoire sur la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et toute autre forme de centralisation des services;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés demandent la publication de données objectives permettant d'évaluer les effets de la réforme sur le service à la population et les économies anticipées;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés réclament l'intervention de la Vérificatrice générale pour évaluer la réforme de façon indépendante concernant les services à la population et les économies anticipées.

RÉSOLUTION SUBSTITUT SUR LE SALAIRE MINIMUM À 15 \$ L'HEURE (RÉSOLUTIONS 50, 51, 52, 53 ET 54)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés poursuivent la campagne MINIMUM 15 \$ et collaborent sur le terrain avec les autres campagnes;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ poursuive son lobbying auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que ces derniers haussent dès que possible le salaire minimum à 15 \$ l'heure;

IL EST ENFIN PROPOSÉ QUE la FTQ invite ses syndicats affiliés à réclamer un minimum de 15 \$ l'heure aux tables de négociation pour le renouvellement ou pour la signature d'une première convention collective.

RÉSOLUTION N^o 56 SUR L'APPUI AUX CHAUFFEURS DE TAXIS, MEMBRES DU SYNDICAT DES MÉTALLOS

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ appuie la lutte des chauffeurs et propriétaires pour préserver leur gagne-pain et encourage le transport par taxi en incitant ses membres à y recourir plutôt qu'à employer les services d'Uber;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ appuie les représentations du RTAM pour faire respecter la Loi concernant les services de transport par taxi, pour préserver la valeur des permis et créer une association professionnelle de chauffeurs et propriétaires de taxis et de limousines.

RÉSOLUTION N^o 57 SUR L'ORIENTATION DU CRTC

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ dénonce publiquement l'orientation prise par le CRTC au sujet des producteurs indépendants, ses effets néfastes pour les travailleurs des communications et ses impacts négatifs sur la culture québécoise et francophone;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ prenne des actions concrètes pour protéger les emplois qui sont menacés;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ porte ses revendications à tous les niveaux politiques.

RÉSOLUTION N^o 58 SUR LA RÉGLEMENTATION DU CRTC

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

- la FTQ et ses syndicats affiliés sensibilisent les membres à l'effet que Netflix nuit à nos emplois ainsi qu'aux intérêts de l'industrie des communications et de la population en général;
- la FTQ mette en place une campagne afin de conscientiser la population à l'effet néfaste de l'utilisation de tels services par contournement;
- la FTQ fasse pression sur les différents paliers gouvernementaux pour que cesse cette concurrence injuste envers nos entreprises et nos emplois en demandant, notamment, aux gouvernements fédéral et provincial :
 - de faire appliquer la réglementation du CRTC à Netflix et à tout autre diffuseur par contournement;
 - d'appliquer la fiscalité à toute compagnie de distribution de contenu audiovisuel *et musical* faisant affaire au Canada grâce à Internet, comme Netflix;
 - d'exclure Netflix et tout autre diffuseur par contournement des crédits d'impôt et subventions disponibles pour la production de films ou d'émissions de télévision tant que ces entreprises ne se conformeront pas à la fiscalité et la réglementation canadienne.

RÉSOLUTION N^o 59 SUR LES MESURES ANTI-BRISEURS DE GRÈVE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin que la Loi R-20 soit modifiée pour inclure des mesures anti-briseurs de grève dans l'industrie de la construction.

RÉSOLUTION N^o 60 SUR LA CLAUSE DE RÉTROACTIVITÉ DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin que la Loi R-20 soit modifiée pour inclure une clause de rétroactivité dans l'industrie de la construction;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse la promotion du respect au droit à la négociation collective des travailleurs et des travailleuses de la construction.

RÉSOLUTION N^o 62 SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA (RÉSOLUTIONS 61 ET 62)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression auprès du gouvernement fédéral en écrivant une lettre à la ministre responsable de Postes Canada ou par tout autre moyen approprié, et incite ses affiliés et le CTC à en faire autant pour que le gouvernement :

- 1) Exige que Postes Canada mette fin aux compressions postales et rétablisse le service de livraison à domicile là où il a été aboli depuis l'annonce des compressions en 2013;
- 2) Exige de Postes Canada la prestation de nouveaux services, notamment financiers et bancaires dans les bureaux de poste publics.

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ, conjointement avec le STTP, mette sur pied une campagne de sensibilisation auprès de la population, des alliés, de ses affiliés et autres centrales syndicales sur les différentes possibilités d'expansion des services de Postes Canada, comprenant les services bancaires et que cette campagne dénonce les compressions, la privatisation, ainsi que l'abolition de bons emplois.

RÉSOLUTION N^o 63 SUR L'EMBAUCHE DE MUSICIENS SYNDIQUÉS ET MUSICIENNES SYNDIQUÉES

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ réalise une campagne de sensibilisation afin d'encourager fortement ses syndicats et sections locales affiliés à embaucher des musicien(nes)s syndiqué(e)s à l'occasion de leurs réunions, congrès, festivités ou autres occasions.

RÉSOLUTION N^o 64 : MARAUDAGE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

IL EST PROPOSÉ QUE le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain aide les sections locales affiliées à la FTQ lors du maraudage dans le secteur de la santé et des services sociaux.

RÉSOLUTION N^o 65 SUR LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE DOMESTIQUE (EÉSAD)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés fassent pression sur le gouvernement afin de régir les salaires en vigueur dans les EÉSAD pour qu'ils se rapprochent de ceux en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés fassent pression pour qu'il y ait obligation de faire appel à du personnel formé et que les mêmes exigences de formation soient appliquées à l'ensemble du personnel offrant des soins à la personne.

RÉSOLUTION N^o 67 SUR LA CLAUSE DE PARITÉ SALARIALE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse des pressions auprès du gouvernement provincial afin que celui-ci octroie les montants forfaitaires consentis dans le cadre de la politique salariale gouvernementale 2015-2019 (PSG) à tous les détenteurs de clauses de parité salariale arrimées à cette PSG (clause remorque).

RÉSOLUTION N^o 68 : COLLOQUE FTQ SUR LES ASSURANCES COLLECTIVES ET LES ASSURANCES MÉDICAMENTS (RÉSOLUTIONS 68 ET 69)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ organise un colloque sur les assurances collectives avant le prochain congrès afin de mieux documenter la problématique reliée à notre régime québécois d'assurance médicaments et de développer une position syndicale.

RÉSOLUTION N^o 73 SUR L'ASSURANCE COLLECTIVE (RÉSOLUTIONS NO 70, 71, 72 ET 73)

IL EST PROPOSÉ QUE, d'ici le prochain congrès, la FTQ procède à une étude de faisabilité sur la mise sur pied d'un regroupement d'assurances au bénéfice de ses affiliés.

RÉSOLUTION N^o 77 SUR LA CAMPAGNE POUR BONIFIER LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RÉSOLUTIONS 76, 77 ET 78)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ poursuive sa campagne pour bonifier le Régime de rentes du Québec (RRQ) pour s'assurer que le gouvernement du Québec améliore le RRQ minimalement au même niveau que le Régime de pensions du Canada (RPC).

RÉSOLUTION N^o 79 SUR LA PROTECTION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES COUVERTURES D'ASSURANCE À LA RETRAITE

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ de concert avec le CTC, fasse la promotion de la pétition qui demande le dépôt d'un projet de loi au printemps 2017 visant à modifier la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) et la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et qu'elle mette de la pression sur les différents partis politiques au niveau fédéral en vue du dépôt du projet de loi;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ de concert avec le CTC, demande que ces lois soient modifiées afin que celles-ci accordent aux déficits des régimes de retraite un rang prioritaire ou garanti par rapport aux autres créances de l'entreprise ainsi que de protéger les couvertures d'assurance collective.

RÉSOLUTION N^o 80 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS CIBLES

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ se positionne contre les régimes de retraite à prestations cibles tant au fédéral qu'au provincial.

RÉSOLUTIONS N^o 82 : FINI LES CLAUSES ORPHELINS (RÉSOLUTIONS 37, 81, 82 ET 83)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, accentue les représentations et les pressions pour l'adoption d'une loi interdisant les clauses orphelins dans les régimes de retraite et les autres avantages sociaux, notamment auprès de la CNESST et lors du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement fédéral pour que le Code canadien du travail soit modifié afin d'interdire les clauses de disparité de traitement;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ sensibilise les affiliés quant aux dangers que comportent de telles clauses orphelins pour la solidarité syndicale et soutienne activement les groupes qui choisiront de résister à une telle volonté de l'employeur.

RÉSOLUTION N^o 84 SUR LA CRÉATION D'UNE FIDUCIE GLOBALE D'INVESTISSEMENT POUR L'ENSEMBLE DE NOS RÉGIMES DE RETRAITE

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'une étude de faisabilité soit faite par la FTQ sur la création d'une fiducie globale pour l'ensemble de nos régimes de retraite.

RÉSOLUTION SUBSTITUT SUR LA BOUTEILLE BRUNE ET LE MAINTIEN D'EMPLOIS (RÉSOLUTIONS 85, 86 ET 87)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, de concert avec ses syndicats affiliés, déploie les efforts nécessaires, afin de rappeler au gouvernement provincial que la bouteille brune décapsulable est un contenant écoresponsable et économiquement viable;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, de concert avec ses syndicats affiliés, fasse connaître les enjeux syndicaux et environnementaux auprès des micro-brasseurs dans le but de développer de nouveaux alliés;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, de concert avec ses syndicats affiliés, fasse des pressions sur le gouvernement pour le maintien ou la baisse du pourcentage d'utilisation des contenants à remplissage unique;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ, de concert avec ses syndicats affiliés, fasse des pressions sur le gouvernement pour la sauvegarde de milliers d'emplois et de l'environnement;

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE la FTQ, de concert avec ses syndicats affiliés, fasse des pressions sur le gouvernement pour une augmentation du prix des contenants à remplissage unique et abaisser le prix des contenants à remplissage multiple.

RÉSOLUTION N^o 90 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA TRANSITION JUSTE

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ et ses affiliés encouragent dans le cadre des accords commerciaux internationaux la prise en compte des niveaux d'émission de GES dans l'établissement des tarifs douaniers;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ et ses affiliés revendiquent des mesures pour soutenir la conversion des industries afin de réduire leurs émissions de GES;

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ et ses affiliés encouragent la mise en place de comités paritaires dédiés à l'environnement à un niveau local et incitent les entreprises à trouver des moyens de moderniser les équipements ainsi que les façons de faire pour réduire les émissions de GES.

RÉSOLUTION N^o 91 SUR L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse la promotion de l'implantation de bornes électriques dans ses installations et encourage ses affiliés à faire de même;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la FTQ encourage ses affiliés à inclure dans leur flotte de véhicules des modèles électriques ou hybrides rechargeables pour leurs conseillers et conseillères et autres représentants et représentantes.

RÉSOLUTION N^o 92 VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ écrive à la ministre de l'Environnement et des Changements climatiques pour lui demander instamment d'examiner l'initiative « Vers des collectivités durables » afin d'user de son influence pour que Postes Canada tienne compte du potentiel de la société d'État pour ouvrir la voie en matière d'environnement et de changements climatiques.

RÉSOLUTION N^o 94 SUR « CHAPEAU, LES FILLES! » (RÉSOLUTIONS 93 ET 94)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés fassent pression auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de rétablir les volets régionaux du

concours « Chapeau, les filles! » qui ont été temporairement suspendus au début de 2015.

RÉSOLUTION N^o 95 SUR LA SOLIDARITÉ AVEC LES FEMMES AUTOCHTONES

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ entende l'appel à la solidarité et à l'action lancée par les femmes autochtones du Québec, en faisant pression auprès du ministre de la Justice pour la création d'une commission d'enquête québécoise indépendante portant sur les causes systémiques du maintien des actes de violence envers les femmes autochtones du Québec.

RÉSOLUTION SUBSTITUT : ÉNONCÉ SUR UNE RENCONTRE SUR LES DROITS GLBT ET FORMATION SUR LA DIVERSITÉ (RÉSOLUTIONS 96, 97, 98 ET 99)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ organise une journée de réflexion et d'échanges sur les droits GLBT d'ici le prochain congrès dans la semaine du 17 mai, Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie;

QU'IL SOIT DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ envisage la possibilité de mettre en place une formation sur l'égalité et la diversité sexuelle, corporelle et de genre au Québec.

RÉSOLUTION N^o 100 SUR LA LOI SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES (LATMP)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ exerce les pressions nécessaires auprès du gouvernement du Canada, afin qu'il élabore une entente administrative faisant en sorte que la LATMP, dans son ensemble, s'applique à tous les citoyens et à toutes les citoyennes du Québec;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ fasse la promotion d'une telle entente administrative dans ses instances, ainsi qu'auprès des autres centrales syndicales.

RÉSOLUTION N^o 101 SUR L'AFFAIRE CARON ET LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ via son bureau de direction, entreprenne des démarches auprès des représentants FTQ qui siègent au conseil d'administration de la CNESST, pour qu'ils et qu'elles fassent front commun avec les représentants et représentantes des travailleurs des autres centrales syndicales siégeant au même conseil, afin que la CNESST abandonne sa contestation juridique et se conforme au jugement de la Cour d'appel du Québec dans l'arrêt Caron qui oblige désormais les employeurs à procéder à un exercice d'accommodement raisonnable dans le cas où un travailleur est victime d'une lésion professionnelle avec limitations fonctionnelles.

RÉSOLUTION N^o 102 SUR LE RETRAIT PRÉVENTIF

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression auprès du gouvernement du Canada, afin d'élaborer avec le gouvernement du Québec une entente administrative pour que toutes les Québécoises puissent avoir droit au retrait préventif.

RÉSOLUTION N^o 104 CONCERNANT LA JOURNÉE DE COMMÉMORATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS MORTS OU BLESSÉS AU TRAVAIL (RÉSOLUTIONS 103 ET 104)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la journée du 28 avril, nos dirigeants syndicaux honorent les travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail par différente façon, notamment en participant aux activités de commémoration, et prennent les moyens nécessaires pour faire de cette journée un succès.

RÉSOLUTION N^o 106 SUR LE RÉSEAU DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ incite les syndicats affiliés à :

- Continuer d'implanter des réseaux de délégués sociaux dans leurs structures respectives de manière durable;
- Continuer de négocier des clauses de conventions collectives qui reconnaissent les actions et fonctions de délégués sociaux dans les milieux de travail;
- Continuer de négocier des clauses de conventions collectives pour du temps de libérations syndicales spécifiques aux délégués sociaux.

RÉSOLUTION N^o 107 SUR LE RÉSEAU DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ organise à tous les cinq ans une rencontre nationale du réseau des déléguées et délégués sociaux;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ en organise une durant le prochain mandat.

RÉSOLUTION N^o 108 SUR L'ALCOOLISME, LA TOXICOMANIE ET LES AUTRES DÉPENDANCES

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ développe, avec tous les comités pouvant être concernés par la légalisation du cannabis, les outils d'information et de sensibilisation pour soutenir les syndicats affiliés et les milieux de travail;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ suive de près l'évolution de ce dossier et fasse les représentations nécessaires auprès des différents paliers de gouvernement pour assurer tout le soutien possible aux membres que nous représentons.

RÉSOLUTION N^o 109 SUR L'ALCOOLISME, LA TOXICOMANIE ET LES AUTRES DÉPENDANCES

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ incite les syndicats affiliés à :

- Faire pression sur le gouvernement, les employeurs et les compagnies d'assurances collectives, pour avoir accès à tout type de thérapie reconnue (interne ou externe), incluant le réseau public, pour les travailleurs et travailleuses aux prises avec un problème de dépendance.

RÉSOLUTION N^o 110 SUR LA SANTÉ MENTALE EN MILIEU DE TRAVAIL

QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE la FTQ fasse de la santé mentale en milieu de travail, une priorité et qu'elle déploie les efforts nécessaires en collaboration avec les affiliés afin que des démarches soient entamées auprès des gouvernements fédéral et provincial pour que le support en santé mentale au travail devienne une priorité et soit rendu obligatoire dans nos milieux de travail.

RÉSOLUTION N^o 112 SUR LA VIOLENCE CONJUGUALE (RÉSOLUTIONS NO 111 ET 112)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ invite ses syndicats affiliés à négocier dans leurs conventions collectives des congés payés pour toutes les victimes de violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés exercent des pressions sur le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral pour amender les lois afin de prévoir des congés payés pour toutes les victimes de violence conjugale et assurent la sécurité d'emploi de tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

RÉSOLUTION N^o 114 : FISCALITÉ PROGRESSIVE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ promeuve la recherche sur les mesures fiscales progressives en soutenant financièrement l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) et en demandant à ses affiliés de faire de même.

RÉSOLUTION N^o 115 SUR LES STAGES NON RÉMUNÉRÉS

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ demande aux gouvernements provincial et fédéral d'encourager les stages rémunérés.

RÉSOLUTION N^o 116 SUR LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ appuie ouvertement une réforme d'un mode de scrutin proportionnel mixte et qu'elle se joigne aux groupes prônant ce changement;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ appuie les campagnes d'information et de mobilisation sur cette question.

RÉSOLUTION N^o 117 SUR L'ÉDUCATION SYNDICALE

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ mette tous les moyens jugés nécessaires et fasse l'ensemble des représentations afin de promouvoir les programmes d'éducation syndicale, pour ainsi remplir efficacement et adéquatement leur mission soit; d'agir, de mobiliser, de persuader, d'argumenter pour qu'enfin l'éducation soit un réel moteur de changement.

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LE PROJET DE LOI N^o 110

QU'IL SOIT RÉSOLU de mandater nos dirigeants syndicaux de la FTQ de rencontrer le chef du Parti québécois et les porte-paroles de Québec solidaire pour qu'ils s'engagent électoralement à faire abroger cette loi rétrograde, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (PL 110), dès leur accession au pouvoir.

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LA RÉORGANISATION ET DÉSYNDICALISATION À LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ s'engage à envoyer une lettre à toute la députation québécoise provinciale et fédérale dénonçant cette réorganisation néfaste pour les salariés de la Banque Laurentienne et pour le maintien d'emplois de qualité au Québec;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QU'advenant la désyndicalisation des salariés de la Banque Laurentienne :

- La FTQ incite tous ses affiliés à rompre immédiatement tous leurs liens avec la Banque Laurentienne, et ce, en retirant tous leurs avoirs;
- La FTQ diffuse cette information et fasse campagne auprès des affiliés afin qu'ils incitent leurs membres à retirer eux aussi tous leurs avoirs et cessent d'être clients de la Banque Laurentienne du Canada (investissements et crédit);
- Les dirigeants de la FTQ encouragent ses affiliés siégeant au CTC à diffuser cette information visant à ne pas adhérer à toute nouvelle structure créée par la Banque Laurentienne au Canada émanant d'abolitions ou de postes provenant du Québec.

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR L'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE L'INSTITUT PHILIPPE-PINEL DE MONTRÉAL

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ appuie la lutte des travailleurs de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal pour renverser les compressions de l'employeur afin que le personnel puisse travailler en sécurité.

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LE CONFLIT CANADO-AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'ŒUVRE

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, conjointement avec ses syndicats affiliés, soutienne les travailleuses et travailleurs et les communautés qui seront touchées par cette nouvelle crise en faisant des pressions pour obtenir des gouvernements québécois et fédéral :

- La mise en place d'un programme spécial d'assurance-emploi;
- L'accès à des garanties de prêts pour les entreprises;
- Une campagne de promotion du régime forestier québécois;
- Un plan d'action pour contrer l'industrie américaine en faisant des démarches aux États-Unis;
- Toute autre mesure requise.

RÉSOLUTION D'URGENCE : APPUI AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA BISCUITERIE MONDELEZ À MONTRÉAL

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ demande l'intervention urgente du gouvernement du Québec auprès de la compagnie Mondelez pour la convaincre de maintenir la production actuelle de sa biscuiterie de Montréal et que diverses avenues soient analysées pour maintenir le plus grand nombre d'emplois possible;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE le Bureau de direction de la FTQ examine, aussi rapidement que possible, la possibilité de déclencher un mouvement de boycott des produits Mondelez advenant la disparition complète de leur fabrication au Québec.

DÉCLARATION DE POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : CHANGEONS LE QUÉBEC, PAS LE CLIMAT

PARTIE 2

UNE TRANSITION PLANIFIÉE

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, en collaboration avec ses syndicats affiliés, exige du gouvernement québécois qu'il mette fin à ses politiques d'austérité, qu'il hausse ses revenus et qu'il adopte une approche plus interventionniste dans la lutte contre les changements climatiques en mettant sur pied un ambitieux plan de transition qui soit cohérent, structuré et adéquatement financé;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ encourage le gouvernement à utiliser non seulement la bourse du carbone, mais toute la panoplie d'instruments à sa disposition, ce qui peut inclure des lois, des règlements, des mesures fiscales et des investissements;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la FTQ revendique que le gouvernement mette sur pied plusieurs chantiers, comme l'électrification et le développement du transport collectif; la mise en place d'infrastructures vertes; l'intensification de la construction en bois; la rénovation écoénergétique; la modernisation des entreprises ainsi que d'autres mesures d'efficacité énergétique, et ce, en concertation avec le mouvement syndical et la société civile;

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ poursuive sa réflexion sur l'écofiscalité — ce qui comprend entre autres la tarification du carbone, les taxes sur les carburants et un système de bonus-malus pour les véhicules automobiles — et établisse les conditions essentielles pour donner son appui à de telles mesures.

ÉLABORER UNE VÉRITABLE STRATÉGIE POUR L'EMPLOI

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ demande au gouvernement de réaliser des études sérieuses sur les impacts des mesures de lutte contre les changements climatiques sur l'emploi, et ce, selon les secteurs d'activité économique et pour l'ensemble des régions du Québec;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement afin qu'il adopte une véritable stratégie pour l'emploi qui tient compte des spécificités régionales et sectorielles au regard des effets des mesures de lutte contre les changements climatiques;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ exige la mise sur pied d'une politique industrielle résolument verte ayant pour objectifs, entre autres, la réduction des émissions de GES des entreprises, le développement de nouveaux secteurs verts, l'accroissement des activités de 2^e et 3^e transformations, le développement économique des régions et la relance du secteur manufacturier;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression sur les entreprises afin qu'elles investissent davantage pour limiter leurs émissions de GES et modernisent leurs installations à cet effet; et enjoigne le gouvernement de mettre sur pied des programmes pour les soutenir financièrement durant la transition;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la FTQ rappelle que son appui au développement de la filière des hydrocarbures au Québec est conditionnel au respect de tous les critères suivants :

- Le respect des communautés et l'atteinte de l'acceptabilité sociale;
- Le respect des cibles de réduction d'émissions de GES;
- La mise sur pied d'une société d'État qui sera maître d'œuvre de cette exploitation;
- Le respect des normes socio-environnementales les plus strictes et l'engagement de la responsabilité financière des entreprises en cas de dommages environnementaux;
- L'utilisation des profits pour favoriser la transition vers des énergies propres;
- La démonstration que les projets sont faisables et rentables;
- Le déploiement d'une stratégie industrielle visant, entre autres, à créer de nouvelles filières afin de contribuer à la diversité des économies locales et régionales;

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ incite le Fonds de solidarité FTQ à s'impliquer directement dans la transition vers une économie faible en carbone et à entamer une réflexion sur ses investissements dans les entreprises exploitant les hydrocarbures.

RÉDUIRE LES COÛTS HUMAINS ET SOCIAUX DURANT LA TRANSITION

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement fédéral afin que le régime d'assurance-emploi soit bonifié de manière à soutenir adéquatement les travailleurs et les travailleuses victimes de transformations structurelles liées à des mesures de lutte contre les changements climatiques;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la FTQ revendique un soutien gouvernemental accru pour un meilleur accès à de la formation qualifiante et transférable, des services de placement, des services de reclassement, des programmes de formation et des mesures de soutien du revenu spécifiques afin que les travailleurs et les travailleuses puissent s'adapter aux nouveaux emplois découlant de la transition;

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ demande aux gouvernements de mettre sur pied des fonds de transition pour soutenir la diversification économique des régions québécoises.

INSTAURER UN NOUVEAU MODÈLE DE CONSOMMATION

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ revendique une série de mesures visant l'instauration d'un modèle de consommation véritablement durable, ce qui peut comprendre des lois et des normes pour contrer l'obsolescence programmée, l'adoption de consignes sur davantage de produits (comme les bouteilles de vin et les contenants en verre), l'instauration de circuits économiques courts et des mesures pour limiter la production de déchets;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression sur les gouvernements afin qu'ils instaurent, dans la mesure du possible, des politiques d'achat local dans les institutions publiques;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la FTQ soutienne, dans la mesure du possible, l'adoption d'un système alimentaire durable qui s'appuie sur la satisfaction des besoins de la population, la souveraineté alimentaire, l'achat local et la réduction du gaspillage alimentaire;

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ encourage le Fonds de solidarité à investir dans des entreprises qui contribuent à la mise sur pied d'un modèle de consommation durable, par exemple dans l'industrie du recyclage ou de la valorisation des déchets.

ASSURER LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement pour que la concertation et le dialogue social fassent partie intégrante des démarches associées à la transition, et ce, à l'échelle nationale et régionale;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la FTQ revendique auprès du gouvernement des mesures pour que les travailleurs et les travailleuses soient informés des transformations qui surviendront dans leur milieu de travail en raison de la lutte contre les changements climatiques et qu'ils soient impliqués dans leur mise en œuvre afin de protéger les emplois et les conditions de travail;

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ invite ses syndicats affiliés et leurs sections locales à s'impliquer dans le dossier environnemental et à négocier des clauses environnementales dans leurs conventions collectives.

PARTIE 3

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ maintienne sa participation aux débats environnementaux afin de faire valoir les intérêts des travailleurs et des travailleuses et pour convaincre la population de la nécessité d'une transition juste;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, en collaboration avec ses syndicats affiliés, évalue les besoins de formation sur le sujet des changements climatiques et que, le cas échéant, elle développe les outils les plus appropriés ou organise des activités pour approfondir la réflexion déjà entamée;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ poursuive sa réflexion sur l'investissement socialement responsable, entre autres en lien avec les impacts de la lutte contre les changements climatiques sur les placements des caisses de retraite;

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ organise un événement sur la crise climatique et l'emploi, de concert avec les organisations de la société civile, dans le but de faire pression sur le gouvernement québécois lors des prochaines élections.

PROPOSITIONS DU PLAN D'ACTION SYNDICAL CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

PARTIE 1

C'EST POURQUOI IL EST PROPOSÉ aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ, les conseils régionaux, les syndicats affiliés ainsi que les syndicats locaux :

SECTION 1.1 – LE RÔLE INCONTOURNABLE DE L'ÉTAT

1. Revendique auprès du gouvernement du Québec des réinvestissements massifs en faveur des secteurs de la santé, de l'éducation et des programmes sociaux;

Proposition n^o 2 du Plan d'action syndical contre les inégalités sociales (laquelle dispose des résolutions n^{os} 74 et 75) :

2. Milite pour l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments et insiste auprès du gouvernement pour qu'il se dote des capacités institutionnelles pour contrôler les coûts des médicaments;
3. Entame rapidement une réflexion sur la pertinence d'établir un revenu minimum garanti et d'en déterminer, le cas échéant, les caractéristiques sur la base de nos valeurs syndicales.

Résolution n^o 40 (laquelle dispose de la résolution n^o 39) :

QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement québécois, et ce dès la fin du congrès 2016, afin qu'il réinvestisse massivement dans l'éducation et qu'elle réitère avec les associations étudiantes et ses autres alliés dans le monde de l'éducation, sa position d'une éducation gratuite à tous et à toutes.

Résolution n^o 47 (laquelle dispose de la résolution n^o 48) :

QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement du Québec afin que ce dernier poursuive les compagnies pharmaceutiques pour non-respect de l'entente sur les prix des médicaments.

SECTION 1.2 – POUR UNE FISCALITÉ PLUS PROGRESSIVE

Proposition n^o 4 de la section 1.2 du Plan d'action syndical contre les inégalités sociales (laquelle dispose de la résolution n^o 55) – les mots soulignés représentent les changements) :

4. Exige que le gouvernement du Québec modifie le régime fiscal, notamment par la restauration de la taxe sur le capital, l'ajout de paliers d'imposition, l'augmentation des taxes des entreprises, de manière à ce qu'il redevienne un outil puissant de lutte contre les inégalités et qu'il génère suffisamment de recettes fiscales pour financer adéquatement les biens et services publics et les programmes sociaux.
5. Réclame que les gouvernements deviennent des leaders en matière de lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale;
6. Participe activement à la lutte contre les paradis fiscaux, notamment en poursuivant les travaux au sein du collectif Échec aux paradis fiscaux.

PARTIE 2

C'EST POURQUOI IL EST PROPOSÉ aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ, les conseils régionaux, les syndicats affiliés ainsi que les syndicats locaux :

SECTION 2.1 – L'EMPLOI : FACTEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

7. Revendique, du gouvernement du Québec, une stratégie de développement économique cohérente et structurante dont l'objectif prioritaire sera la création d'emplois de qualité; qu'elle prenne appui sur des mesures plus interventionnistes, ayant une composante sectorielle forte (forêt, technologies vertes, transport collectif, etc.) pour aider tous les secteurs d'activités à relever leurs défis respectifs (ex. : modernisation, innovation, restructuration, etc.);

SECTION 2.2 – POUR UN MOUVEMENT SYNDICAL FORT

8. Demande aux gouvernements de mettre fin aux attaques visant le mouvement syndical et de s'assurer que les lois du travail accordent un meilleur équilibre des forces entre les employeurs, les travailleurs, les travailleuses et leurs syndicats et aplanissent les obstacles à la syndicalisation.

SECTION 2.3 – UNE HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM

9. Poursuive les campagnes pour l'obtention d'un revenu décent et collaborent sur le terrain avec les autres organisations sur ce sujet;

SECTION 2.4 – UN MEILLEUR ACCÈS À LA LOI SUR LES DÉCRETS DE CONVENTION COLLECTIVE

10. Facilite l'accès à la *Loi sur les décrets de convention collective* afin que davantage de travailleurs et de travailleuses, particulièrement dans les milieux de travail précaires et des petits établissements (ex. : résidences pour personnes âgées, dépanneurs, etc.), puissent bénéficier de meilleures conditions de travail;

Résolution n^o 66 amendée (les mots en soulignés représentent les changements) :

Il est proposé que la FTQ et ses syndicats affiliés réclament une négociation coordonnée dans le secteur des résidences privées pour personnes âgées et que le gouvernement fixe par la suite, les conditions de travail minimales pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur en se basant sur les résultats de la négociation coordonnée.

SECTION 2.5 – UNE BONIFICATION DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

11. Revendique une bonification de la *Loi sur les normes du travail* afin de prendre en compte les nouvelles réalités du marché du travail et de lutter contre la précarisation de l'emploi, par exemple par des dispositions précises pour mieux encadrer les statuts d'emploi;
12. Réclame auprès du gouvernement du Québec des amendements législatifs pour interdire toute clause de disparité de traitement pour les assurances collectives et les régimes de retraite dans les conventions collectives.

PARTIE 3

C'EST POURQUOI IL EST PROPOSÉ aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ, les conseils régionaux, les syndicats affiliés ainsi que les syndicats locaux :

Déclarent, d'entrée de jeu, que l'action politique est une fonction essentielle de l'action syndicale afin que tous les militants et militantes deviennent des agents de changement dans la société québécoise;

Assurent la circulation de l'information

13. En actualisant le projet de société de la centrale afin d'y inclure les nouveaux enjeux sur lesquels nous avons avancé durant les dernières années;

14. En le diffusant largement dans nos rangs par différents moyens (écrit, audiovisuel, médias sociaux, etc.);

15. En prenant tous les moyens pour faire connaître les outils dont nous disposons qui peuvent servir à l'action et à l'éducation politique;

Offrent de la formation syndicale portant sur l'éducation politique

16. En développant des outils et des approches pédagogiques pour aborder les contenus politiques dans les formations syndicales;

17. En formant les formateurs et les formatrices sur l'animation des débats politiques;

Construisent des solidarités

18. En amorçant des campagnes ou des mouvements autour de grands dossiers qui ont pour objectif de réduire les inégalités sur le marché du travail;

19. En participant aux grandes luttes initiées par les mouvements sociaux et qui visent à réduire les inégalités sociales;

20. En informant et en mobilisant les membres sur ces enjeux et sur les actions qui les accompagnent.